



Le Fontanésien

Bulletin municipal

Avril 2026

Sommaire

Edito du Maire

Organisation de
l'équipe municipale

Prévenir les risques
naturels : OLD et PCS

Le Budget 2026

Urbanisme : Révision
simplifiée du PLU

Entretien du Village
et Environnement

Agenda et Numéros
Utiles

www.fontanes34.fr

NUMERO SPECIAL BUDGET 1ères ACTIONS

Chers habitantes, chers habitants,

Cela fait maintenant près de deux mois que vous nous avez accordé votre confiance, et nous vous en remercions sincèrement. Dès le début, nous avons fait le choix de rassembler en associant deux membres de l'opposition aux réflexions et aux groupes de travail. Leur implication et leurs idées sont une vraie richesse pour notre équipe.

Nous avons rapidement souhaité agir concrètement, notamment avec le nettoyage du cimetière réalisé avec l'agent technique : trois bennes ont déjà été évacuées et le travail continue.

Comme annoncé, nous allons mettre en place des moyens de communication plus simples pour mieux vous tenir informés.

Nous vous invitons à une **première réunion publique** pour vous présenter la situation de la commune et échanger avec vous :

le 12 Mai à 20 h 00

Nous suivons aussi de près les travaux en cours, même si leur avancée reste progressive.

Nous tenons enfin à rappeler l'importance des cérémonies commémoratives, moments essentiels de mémoire et de partage. Nous comptons sur votre présence, notamment le 8 mai à 11H00.

Nous avançons avec sérieux et engagement, au plus près de vous.

Bonne Lecture,

Jean Christophe Leroy
et toute l'équipe municipale

Une idée pour la planète :

Les personnes désireuses de recevoir le Fontanésien par voie électronique sont
priées de se faire connaître auprès du secrétariat :

tel : 04 67 55 25 20 ou mairie@fontanes.fr

Organisation de l'Equipe Municipale

Qui fait Quoi

Point sur la gouvernance de l'équipe municipale Fontanes par Irène

Nous avons déjà voté les délégations extérieures et les répartitions des commissions municipales qui vous sont présentées succinctement ci-dessous avec l' élu responsable. Cependant la Communauté de Communes n'a pas encore présenté au moment où nous imprimons la totalité de l'organisation du travail intercommunautaire (pour Fontanes par exemple il s'agit des poubelles, de l'eau et de l'assainissement, mais aussi de la culture.....). Nous reviendrons sur cette partie dans un prochain numéro.

Le Maire et les adjoints se réunissent tous les mercredi de 14 à 15h00



Jean Christophe Leroy : Maire

Président de toutes les commissions municipales + Travaux

Titulaire : Conférence des Maires CCGPSL

Suppléant : Commission Moyens Généraux CCGPSL

Permanences sur RDV : Mercredi de 15h00 à 19h30, Autres jours 18:30-19h30



Irène Tolleret : 1ère Adjointe

Commissions Municipales : Finances—Urbanisme

VP agriculture/alimentation/eau brute CCGPSL

Titulaire : Conseil Communautaire, Hérault Energie, CESML, Hérault Ingénierie



Cédric Vigne : 2 ème adjoint

Commissions Municipales : Ecoles - Jeunesse

Titulaire : SIVOM Hortus (Maison de Retraite)



Christine O'Sullivan : 3ème adjointe

Commission municipale : Environnement

Titulaire : Syndicat Mixte Garrigue Campagne (Eau)

Suppléante: Hérault Ingénierie

Nouvelle commune, nouvelle équipe: un défi relevé avec énergie professionnalisme et bonne humeur ! Par Christine

Nathalie a rejoint notre commune en février 2026 en tant que secrétaire de mairie. Elle a donc eu à faire face, en plus de la prise en main de nouvelles fonctions, à l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale et à l'urgence du budget qui doit légalement être voté avant le 30 avril. Cela représente un travail conséquent, exigeant des compétences solides, une grande rigueur mais aussi beaucoup de bienveillance pour répondre en parallèle aux demandes des habitants, des entreprises et des élus.

La secrétaire de mairie est une pierre angulaire du bon fonctionnement des petites mairies. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur Nathalie et la remercions chaleureusement pour la qualité de son travail et sa disponibilité .



Mise à jour du plan communal de Sauvegarde le PCS par Cédric

Le printemps est là et le plan de sauvegarde communal se met à jour :

A chaque renouvellement d'un conseil municipal, les nouveaux élus sont mis à jour pour les trois cellules de gestion du PCS pour :

- Cellule communication : prévenir la population ; mise à jour des listes de personnes vulnérables, des parents d'élèves à contacter
- Cellule technique : agir en prévention du risque ; relevage des plaques d'égouts, signalisation, surveillance du ruisseau de la bénovie
- Cellule accueil : gérer l'événement climatique en cours ; contact des services départementaux, renseignement et informations des habitants

Notre meilleur atout face aux risques incendies et inondations c'est notre **PRÉVENTION à tous**, surveiller et entretenir votre lieux de vie.

Obligations Légales de Débroussaillage par Jean Christophe

Avec l'arrivée des beaux jours, le risque d'incendie augmente, et le débroussaillage devient un geste essentiel pour la sécurité de tous.

C'est aussi une obligation légale pour de nombreux habitants, notamment en zone exposée. Concrètement, il s'agit de réduire la végétation autour des habitations et le long des accès, généralement dans un rayon de 50 mètres autour des habitations ou bâtiments, afin de limiter la propagation du feu. Un terrain débroussaillé, c'est une maison mieux protégée, mais aussi des secours qui peuvent intervenir plus facilement et plus rapidement. Chacun a un rôle à jouer dans cette prévention, et il est important d'anticiper ces travaux. La commune reste à vos côtés pour vous informer et vous accompagner dans ces démarches.

En cas de non-respect, des contrôles peuvent être effectués et des mesures peuvent être prises, mais l'objectif reste avant tout la sécurité collective.

En agissant dès maintenant, nous contribuons ensemble à protéger notre village, nos habitations et notre environnement.

Ça s'est passé à Fontanes

Cérémonie en hommage aux victimes de la déportation Dimanche 26 Avril à 11 h 00 devant le monument aux morts

Le texte hommage aux victimes a été lu par Cédric Vignes, en présence d'élus.

Pour les prochaines commémorations, télécharger Intramuros !



Le budget Communal 2026 : le quotidien, par Magali

Le fonctionnement au quotidien améliore son excédent (25 k€) grâce aux loyers

Le Conseil Municipal a établi le budget de fonctionnement 2026 en prenant en compte 3 éléments :

- 1) les chiffres réalisés en 2025,
- 2) les prévisions d'évolutions de certaines lignes budgétaires entre 2025 et 2026,
- 3) Un montant conséquent de factures restant à payer concernant les travaux actuellement en cours et dont les éléments sont expliqués sur la page suivante dans le budget d'investissement.

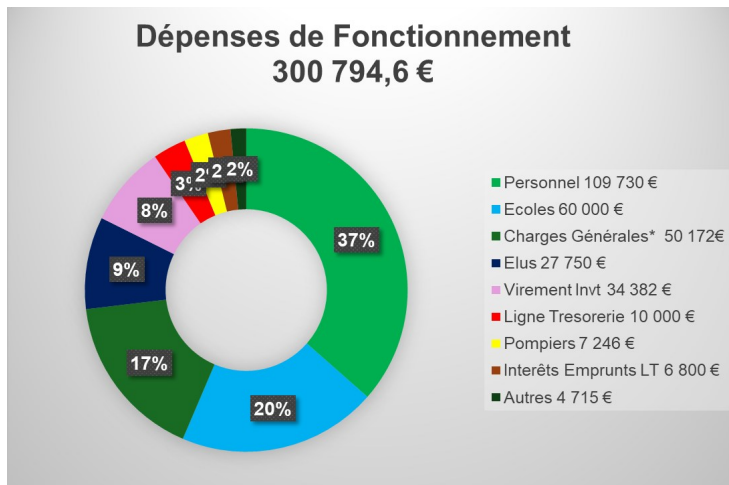
Le budget de fonctionnement réalisé en 2025 a été clôturé avec un excédent de 40 686.36€, dont 24 382€ ont été basculés sur le budget d'investissement 2026 afin de contribuer au financement des travaux actuellement en cours.

Les principales évolutions estimées entre 2025 et 2026 portent sur des contributions 2025 restant à payer aux communes de Lauret et Valflaunès et reportées sur 2026 (+22 992€), sur la hausse des frais de personnel du fait du passage à temps plein de la secrétaire de mairie (+9 001€), ainsi que sur la hausse des indemnités des élus (+ 3 878€).

En parallèle, les recettes de fonctionnement augmentent grâce aux revenus locatifs (+8 650€ dans la catégorie « autres produits de gestion courante ») et grâce aux taxes sur les ventes immobilières à venir (+3 188€ dans la catégorie « impôts et taxes »). Enfin, nous prévoyons de solliciter une subvention de +10 000€ à la CCGPSL. .

L'ensemble des prévisions budgétaires nous amène à un budget 2026 estimé à 300 794,60€

En 2026, l'essentiel des fonds excédentaires en fin d'année devra être basculé en investissement afin de payer les factures restantes des travaux. Ceci est nécessaire pour clôturer les travaux et toucher les subventions restant à percevoir. Pour 2026, il y aura donc peu de budget disponible pour financer des actions sur la commune. Nous devons en effet prioriser, notamment pour assurer la mise en place du café associatif



Taux d'imposition et tarifs des services municipaux

La municipalité a fait le choix **de ne pas augmenter les taux d'imposition** ni les tarifs des services municipaux .

Les taux 2026 sont donc inchangés par rapport à 2025, c'est-à-dire :

Taxe Habitation Résidences Secondaires	12.37%
Taxe Foncière Bâti	37.29 %
Taxe foncière Non Bâti	47.46 %

0 %

d'augmentation



Le Fontanésien

Le budget Communal 2026 : le long terme, par Christine

l'investissement est encore très déficitaire puisque les travaux ne sont pas finis

La section investissement du budget est réparti en 2 sous parties :

1) Les dépenses nécessaires pour réaliser des projets permettant de construire, rénover et s'équiper 2) Les recettes correspondant au financement de ces projets (subventions, épargne, emprunts ...)

Un projet d'envergure de rénovation du patrimoine, création de logements et d'un café associatif a été lancé dès 2021.

Cet effort d'investissement conséquent s'inscrit dans une logique positive pour l'avenir : valorisation du patrimoine de Fontanes, création de recettes via des logements locatifs ainsi qu'un renforcement du lien social et de la convivialité grâce à un café associatif

Dans une commune de 350 habitants, ce projet estimé à environ 1,4 millions d'euros TTC, représente un effort d'investissement important, qui pèse significativement sur le budget et accroît l'endettement.

Comme dans tout projet immobilier des travaux complémentaires et imprévus (ex: fuite du toit du café associatif) ont généré des surcouts importants dont nous n'avions pas connaissance avant de démarrer notre mandat et qu'il nous faut maintenant absorber. 2022 a de plus été une année fortement marquée par des crises liées au COVID puis à la guerre en Ukraine avec les conséquences que nous connaissons et subissons tous sur les prix et le coût des matériaux.

L'estimation à ce jour est de 251K€ de déficit à reporter sur 2026 auquel s'ajoute les factures restant à payer pour terminer les travaux, évaluées par le maître d'Oeuvre Jaouen à 230 K€ soit un coût total d'environ

Dépenses	En 000 €	Recettes	En 000 €
Report solde négatif travaux faits	488	Dotations & Fonds Divers	321
Travaux à faire	355	Subventions	275
Capital Dette	27	Emprunt d'équilibre	250
		Excédent Fonctionnement	24

481K€. Une partie sera financée par les subventions restantes à percevoir (environ 275 K€ fin mars à discuter avec la préfecture) et par la TVA récupérable annuellement (79 382 €)

Nous devons donc tenir compte de cette situation pour les solutions de financement et dans la planification de nouveaux projets et avons identifié 3 scénarios.

Projection budgétaire et incidence sur le financement de nos projets, par Irène

Nous avons entamé un travail exhaustif non terminé à date de reprise de l'historique pour identifier et aller chercher les subventions non perçues. Plusieurs réunions avec les acteurs publics pouvant nous aider à identifier, et nous avons augmenté notre ligne de trésorerie sur 2026 pour pouvoir payer les travaux, condition sine qua non pour pouvoir toucher les subventions.

3 pistes de solutions sont sur la table :

- Scénario 1 : identification de toutes les pistes de financements existantes dues, ou de subventions nouvelles : nous irons chercher toutes les subventions possibles. Nous avons aussi des taxes d'aménagement à lever liées à des déclarations de fin de travaux non réalisées. Également nous allons vérifier si toutes les dotations touchées par la commune sont au maximum. Une hausse d'impôts dans les années à venir fait partie des solutions à l'étude, même si elle ne générerait pas de recettes adéquates.
- Scénario 2 : prioriser dans les premières années du mandat les investissements ne dépassant pas 30 k€
- Scénario 3 : profiter de la fin de plusieurs prêts pour envisager un investissement générant de nouvelles recettes de fonctionnement sur la fin du mandat.

Urbanisme

Révision du PLU, par Irène

Par délibération du 13 04 2026 Le conseil Municipal a engagé, conformément à notre promesse de campagne, une révision simplifiée du règlement du PLU.

De quoi s'agit il ?

Depuis que notre PLU a été validé, au fur et à mesure du traitement de vos demandes d'urbanisme, nous nous sommes rendus compte qu'un certain nombre de points du règlement méritaient d'être affinés voire corrigés, notamment pour assurer une meilleure continuité entre le bâti existant et les futures constructions. Nous avons pour objectif que cette révision soit terminée pour fin Juillet 2026.

Nous vous invitons donc à participer à notre grande procédure de concertation, puisque vous êtes sans doute ceux qui avez le vécu le plus concret des petits détails à changer.

Procédure de Concertation avec la population / Comment s'inscrire:

Nous sommes très attachés à ce que ce PLU reste notre PLU, votre PLU, et donc nous comptons sur vous pour vous inscrire pour faire partie de notre « Conseil de Développement » « Team Urbanisme et Environnement ».

Nous vous présenterons les étapes de la procédure de concertation (diagnostic partagé, concertation, validation) lors de notre réunion publique du **12 Mai 2026 20h00** Salle Polyvalente—espace Vinel.

Pour les plus motivés, vous pouvez d'ores et déjà vous signaler par mail auprès de la mairie : mairie@fontanes.fr.

Ecoles par Cédric

Votre conseil Municipal « retourne à l'école » pour la bonne cause !

Suite à une absence exceptionnelle de notre agent communal Marie-Pauline, votre équipe municipale s'est mobilisée pour accompagner nos enfants dans le bus pour l'école et s'est investi dans sa mission pour accompagner le temps de restauration à la cantine de Valflaunès.

Un beau moment de partage avec les enfants et l'équipe enseignante.

Un grand merci à eux et à l'implication de Marie-Pauline pour ces missions essentielles qu'elle assure depuis plus de 15 ans dans un cadre magnifique.

Nous vous donnerons régulièrement des nouvelles sur les actions que nous mettrons en place pour notre jeunesse.



Vue de la cantine Crédit photo Christine O'Sullivan



Entretien du village et environnement

Entretien de la commune, par Christine :

Merci Denis !

Le travail d'entretien des espaces verts et des abords de la commune s'intensifie en cette période de l'année et a été particulièrement dense au mois d'avril au Mas Fontan, au centre village et plus particulièrement au cimetière et derrière la mairie. Nous souhaitons mettre en lumière le travail de Denis, notre agent communal, qui assure seul un nombre important de missions essentielles pour notre village. Au quotidien, Denis entretient nos espaces verts, nos chemins, les abords des équipements communaux, et intervient aussi bien lors des périodes intenses de tonte et d'élagage que pour des tâches plus régulières comme l'arrosage, le ramassage des feuilles ou l'entretien des fossés. Il réalise également de nombreux petits travaux (peinture, réparations, maçonnerie légère...) indispensables au bon fonctionnement de nos bâtiments communaux. Son action est présente partout dans la commune et efficace malgré des moyens matériels limités qui devront pour certains être prochainement remplacés (tondeuse) et complétés (perche élagage). Merci Denis pour le travail réalisé qui contribue directement à la qualité de vie des habitants de Fontanes et à l'image de notre village.



Fontanès signe la Charte des routes propres, par Christine

Le Département de l'Hérault a l'ambition de faire de la lutte contre les déchets sauvages et les dépôts illégaux, une de ses priorités. À cet effet, il souhaite s'appuyer sur l'ensemble des communes à travers une charte d'engagements mutuels, permettant d'enrayer ce phénomène. Dans une démarche de préservation de notre bel environnement, cher aux habitants de Fontanes, mais aussi de sensibilisation, la commune a signé cette charte et s'engage notamment à accompagner et organiser des événements de ramassage citoyens. Nous avons prévu d'organiser une opération « village propre » dans les prochains mois.

Projet de sécurisation de la D109 Entretien, avec Jacques Rigaud

Améliorer la sécurité des habitants de Fontanès sur la départementale D109, axe structurant qui traverse notre village, est une priorité pour l'équipe municipale. Cette route est sous la responsabilité du Département, et un projet global, visant à une réfection et une sécurisation de cet axe dans son intégralité, a été étudié mais n'a pas été réalisé faute de budget. Nous nous étions engagé à une relance active de ce dossier auprès du Département afin qu'il soit inscrit au plus vite dans les budgets à venir mais aussi à étudier avec les responsables des routes côté département la possibilité de mettre en place des aménagements intermédiaires, rapides et pragmatiques en définissant des priorités par rapport aux risques. Début avril nous avons rencontré Jacques Rigaud, vice-président délégué au patrimoine départemental et aux moyens opérationnels, pour aborder cette problématique de sécurité sur la départementale D109 et ré-initier une discussion sur le sujet. Il nous a confirmé la priorité mise par le Conseil Départemental de l'Hérault sur l'entretien et la sécurisation des routes. Jacques Rigaud s'est montré sensible au sujet de la D109 et favorable à un échange avec Mr Lenfumé, directeur technique territorial pour le réseau routier à l'agence départementale du Pic St Loup afin d'étudier plus en détails les possibilités d'aménagement. Nous les rencontrons à Fontanes le 6 Mai.



Les rendez-vous à noter dans votre agenda

03 mai toute la journée

Exposition voitures anciennes | organisée par l'association Dans l'aire de Fontanès

08 mai 11 h 00

Commémoration officielle | organisée par la Mairie

12 mai

Réunion Publique à 20 h 00 | organisée par la Mairie

15 - 16 - 17 mai

Festatrail | Certains Fontanésiens participent à l'évènement. **Le Festa cherche encore des bénévoles :** francescachiron@gmail.com

29 mai

Fête des voisins | Chaque quartier s'organise pour passer un moment de convivialité.

12 juin à 18 h 00

Fête des écoles, À l'école de Valflaunès

27 juin

Fête du village | organisée par l'association Dans l'aire de Fontanès

14 juillet 11 h 00

Fête nationale | apéritif offert par la Mairie

27 septembre

Vide grenier | organisé par l'association Dans l'aire de Fontanès



Le Fontanésien

Bulletin municipal n°1—2026 de la Mairie de Fontanès

11 rue Puits des Mirabaud

34270 Fontanès

Tél. : 04 67 55 25 20

mairie@fontanes.fr

www.fontanes34.fr

Directeur de la publication : Jean Christophe Leroy

Conception : Céline Charpiat

Crédits photo : Eloïse Jannin page 1&2, Irène Tolleret page 3, Christine O'Sullivan page 6&7

Ne pas jeter sur la voie publique.

Imprimé par nos soins, à 170 exemplaires.

Parution Avril 2026.

Les numéros utiles

Secrétariat de la mairie : 04 67 55 25 20
Jean Christophe Leroy : 06 26 19 17 17
Irène Tolleret : 06 25 45 16 60

Ecole primaire Edmond Teissier
à Valflaunès : 04 67 55 35 56
Maison d'Assistants Maternelles (MAM)
« Les Péquéloups » : 06 33 85 74 96

CESML (électricité) : 04 67 66 67 66
SMEA (eau & assainissement) : 04 99 61 46 00
VEOLIA EAU - RUAS : 0 969 323 552

(24h/24 – 7j/7) appel non surtaxé

Pour toutes vos démarches sans vous déplacer, pour toutes urgences (fuites, incident sur la qualité de l'eau, fait anormal concernant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production de l'eau.

Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup à Saint Mathieu de Tréviers :

Accueil : 04 67 55 17 00
Déchetterie : 04 67 55 33 12
Office de tourisme : 04 67 55 16 83
Piscine du Pic St-Loup : 04 67 02 06 89

SAMU : 15
Urgences gendarmerie : 17
Pompiers : 18
Pour toute urgence à partir d'un portable : 112

Horaires

Le secrétariat vous accueille :
lundi / mardi / jeudi / vendredi
de 8h30 à 12h30
le mardi de 13h30 à 18h30

Vous pouvez également rencontrer le maire lors de ses permanences, sur rendez-vous : le mercredi de 15h30 à 19h30. Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 18h30 à 19h30.

Fermeture Mairie : télécharger l'application Intramuros pour vérifier les dates.